ASSOCIATION DES AMIS DE L'ÎLE DU LARGE SAINT-MARCOUF

Préfecture de la Région Basse Normandie
A l'attention de Monsieur Jean Charbonniaud,
Préfet de Région

Objet : Île du Large Saint Marcouf

Carentan, le 27 octobre 2015

Monsieur le Préfet,

Notre association « Les amis de l'île du Large Saint Marcouf » a été informée de l'éventuelle défaisance de l'Etat de ce site par une lettre de vos services en date du 12 juin 2014 adressée au Président du Conseil Général du Calvados qui nous en a communiqué la copie.

Il nous parait maintenant opportun de vous faire part de notre souhait de nous porter candidat à la reprise de cette île, le cas échéant. Au stade actuel il s'agit d'une position de principe, unanimement portée par l'ensemble de notre conseil d'administration, que nous confirmerons en fonction des conditions, le moment venu.

Notre position est motivée :

- Par la poursuite de notre entreprise de sauvegarde de ce site exceptionnel qui suscite une forte mobilisation du public,
- parce que la sauvegarde de cette île passe par sa réinsertion dans la vie active de sa région,
- par la nécessité de programmer les travaux sur le long terme,
- par un objectif d'intérêt général.

La poursuite de notre entreprise de sauvegarde grâce à la mobilisation du public et des média

Même s'il reste encore beaucoup à faire, il est reconnu que notre action a permis :

- de révéler le caractère exceptionnel de ce site et l'intérêt que suscitent sa sauvegarde et sa revitalisation dans le public,
- de ralentir le processus de dégradation qui, inéluctablement, conduisait cet ouvrage à une démolition certaine, due à une déshérence de plus d'un siècle dans un milieu particulièrement agressif, ce que le public ressentait comme un gâchis.

L'association et son action suscitent l'adhésion participative d'un très grand nombre d'habitants : tous militent pour sa sauvegarde, pour qu'elle puisse redevenir accessible et parce qu'ils considèrent cette ile et son fort comme faisant partie du patrimoine régional.

C'est pourquoi nous avons pris l'initiative de la demande de protection de ce site et de ses constructions au titre des monuments historiques, à la fois pour son architecture et en tant qu'acteur de l'histoire depuis le VIe siècle, jusqu'au 6 juin 1944.
Il est évident que notre association n'aurait pas pu atteindre son niveau actuel de mobilisation et de notoriété, sans l'aide des média, nationaux et régionaux, écrits et audiovisuels, preuve, s'il en est, de l'intérêt de ce site et de notre action.

La réinsertion et la contribution au développement local et régional, gage de sauvegarde

Il ne peut y avoir de vraie sauvegarde dans la durée sans que cette ile participe à la vie et au développement local et sans qu'elle soit ouverte au public. Ce sont des conditions majeures pour l'engagement des financements. C'est aussi une source de création d'emplois, un site de formation et de réinsertion, comme nous le pratiquons déjà.

La « Baie de Seine Occidentale » est une zone d'activités maritimes multiples où le tourisme, nautique et littoral, entre autres, occupe une place très importante. Cette zone touristique et maritime est aussi une zone de protection spéciale en matière d'environnement et, notamment, de la faune aviaire.

Nous sommes convaincus que ces différentes activités ne s'opposent pas entre elles, bien au contraire.
Ainsi, pour éviter toute polémique improductive, nous avons lancé une consultation destinée à mandater un bureau d'études, spécialiste reconnu des questions de protection de l'environnement. Sa mission sera d'établir un état des lieux, à la fois de la biodiversité, des conditions de sa préservation et des exigences règlementaires, afin de les intégrer dans la définition précise de notre projet de revitalisation, sans a priori ni parti pris.

.../

.../...

Ce site peut devenir emblématique, pas seulement pour le tourisme, mais aussi pour l'équilibre entre les activités humaines et la protection des patrimoines, s'inscrivant ainsi dans les principes de Natura 2000.

La nécessité d'une programmation à long terme et d'un statut stabilisé

Après plus de dix années de chantiers, nous arrivons maintenant à un stade où la programmation des travaux à long terme s'avère nécessaire, de même que le recours à des entreprises professionnelles, en plus de ce qui peut être effectué par des bénévoles, qui, faut-il le préciser, rendent cette restauration faisable.

L' Autorisation d'Occupation Temporaire qui nous a été octroyée pour cinq ans, en 2013, par le Service des Phares et Balises, nous a permis de progresser, malgré une restriction d'accès trop limitative, mais elle ne permet pas la programmation à long terme du projet.

La restauration du site et l'accès du public nécessitent de recourir à des financements privés. Quelles que soient ces sources - mécénat privé, d'entreprise, et souscription publique - que nous avons commencé à mobiliser, toutes subordonnent leur engagement à une visibilité à long terme et à un statut de propriété définitivement stabilisé. Cela vaut aussi pour certains financements publics et européens.

Un objectif d'intérêt général et régional

L'association des «Amis de l'île du Large Saint Marcouf », avec le public, les présidents des Conseils des départements riverains du Calvados et de la Manche qui nous soutiennent très activement, les élus et parlementaires qui se sont mobilisés, la Fondation du Patrimoine et les partenaires privés qui nous accompagnent, nous sommes tous convaincus du bien fondé de notre position sur l'avenir de l'île et de notre entreprise que nous déclarons vouloir poursuivre dans un but d'intérêt général, ce qui renforce le besoin d'une visibilité à long terme pour tous les acteurs.

Dans cette optique, nous proposons d'organiser une réunion de tous nos interlocuteurs, à laquelle nous souhaitons que les services de l'Etat, avec lesquels nous sommes déjà en contact (DIRM, DRAC , DREAL, Préfecture Maritime, DDFIP), s'associent.

Nous avions compris que l'Etat envisageait de se défaire de l'île, ce qui nous a conduits à l'élaboration d'un projet et à l'adaptation de notre association, c'est pourquoi, avec tous ceux que cette île concerne, nous souhaitons que l'Etat, actuel propriétaire, se prononce sur son avenir et sur les modalités qui en découleront.

A titre de complément d'information, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint une note d'orientation de notre projet de revitalisation et l'ouvrage que l'un de nos administrateurs a consacré à l'histoire des iles Saint Marcouf.

Bien entendu, je me tiens à votre disposition et à celles de vos services, et vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma haute considération.

Christian Dromard,
Président

PJ

Copie :

- M. Philippe Bas, Président du Conseil Départemental de la Manche.
- M. Jean-Léonce Dupont, Président du Conseil Départemental du Calvados.
- Vice-amiral d'escadre Pascal Ausseur, Préfet Maritime de la Manche-Mer du Nord.
- M. Jean-Claude Legoupil, Maire de ST Marcouf de l'Île (commune de rattachement).
- M. Olivier Gronier, Délégué Régional de la Fondation du Patrimoine.
- M. Bruno Conan, Président du Comité Régional du Patrimoine Maritime Normand.